



Communiqué de presse

Couper les arbres allochtones : une action de gestion en faveur de la biodiversité locale et du pastoralisme

L'action du vent, les déplacements de la faune et des humains favorisent la dispersion des espèces végétales. Ainsi, en vallée de Barèges, la colonisation notamment par l'Épicéa commun, progresse sur les vallées de la Glère et d'Aygues Cluses à partir des plantations réalisées en forêt domaniale de l'Ayré, en forêt syndicale de la vallée du Barège et au Pont de Gaubie.

La crainte de voir cette espèce s'implanter de façon majoritaire et atteindre la réserve naturelle nationale du Néouvielle a motivé la proposition du Parc national de mettre en place une action de gestion en faveur de la biodiversité locale et du pastoralisme, avec le concours du plan de relance.

L'opération visait à établir une zone tampon remontant vers le massif du Néouvielle, au niveau des vallées de Barèges. Les accrus d'Épicéa commun y ont été coupés pour limiter leur implantation. Avec le vent, leurs semences auraient pu rejoindre la réserve naturelle nationale du Néouvielle.

L'importance de freiner la colonisation d'essences non autochtones

La présence d'une essence non autochtone telle que l'Épicéa commun, constitue une dégradation de l'état de conservation des habitats naturels, en particulier des habitats d'intérêt communautaire.

Ses aiguilles piquantes sont peu appétantes pour la faune sauvage et les troupeaux domestiques qui vont lui préférer d'autres essences comme le Sapin pectiné ou le Pin sylvestre. A terme, ce processus tend donc à favoriser l'épicéa au détriment des essences autochtones qui sont d'avantage consommées. Devenant moins favorable, le secteur colonisé par l'épicéa est ensuite progressivement délaissé par ces régulateurs naturels (*ongulés, troupeaux domestiques...*) entraînant ainsi une fermeture du milieu par l'épicéa, avec une perte des habitats d'intérêt communautaire et aussi d'espace pastoral.

Le traitement de cette colonisation par de jeunes épicéas constitue une action identifiée au document d'objectifs du site Natura 2000 « *Barèges, Ayré, Piquette* » afin de préserver, maintenir et restaurer ces milieux au profit de la biodiversité locale et du pastoralisme.



Des coupes au profit de la biodiversité autochtone et du pastoralisme

Afin de limiter la progression de l'Épicéa commun et d'éviter une éventuelle colonisation de la Réserve naturelle nationale du Néouvielle, un abattage des épicéas communs a été entériné en accord avec la Commission syndicale de la vallée du Barège, propriétaire du site.

Le Parc national (Maitre d'ouvrage) a mandaté l'Office national des Forêts pour identifier les arbres à couper et procéder aux travaux.

A l'été 2022, ont ainsi été coupés trois-cent trente-trois épicéas communs en vallée d'Aygues Cluses / Dets Coubous (*du Pont de Gaubie au lac Dets Coubous*) et trente-six épicéas dans la vallée de la Glère (*depuis la chapelle du camp Rollot jusqu'au barrage*).

Les arbres ont été laissés sur place avec un démembrement sommaire. Les plus grands épicéas ont été billonnés pour favoriser leur décomposition.

Ce bois mort constitue désormais un abri et une ressource alimentaire pour la faune et la fonge saproxyliques (ie. *dépendant du bois mort pour réaliser leur cycle de vie*).



Coupe d'épicéas communs © Marie Lagarde – Parc national des Pyrénées

- ❖ Budget : 11 378,00 € TTC
- ❖ Prestataire : Office national des forêts
- ❖ Partenaire : Commission syndicale de la vallée du Barège
- ❖ Financement par le Parc national des Pyrénées au titre du plan de relance



Coupe d'épicéas communs

© Marie Lagarde – Parc national des Pyrénées

AVANT LES COUPES – APRES LES COUPES



© Marie Lagarde – Parc national des Pyrénées

Contact presse : Caroline BAPT, chargée de mission Communication
Tél : 06.30.15.99.39 – email : caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr